

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2026

En application du code procédure pénale et notamment les articles 259 et suivants, il appartient au Maire d'assurer le tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'une liste préparatoire des personnes susceptibles d'assurer les fonctions de jurés pour les sessions d'assises de l'année 2026.

Ce tirage au sort est public. Toute personne domiciliée à Saint-Pé-de-Bigorre peut assister à ce tirage au sort.

Le tirage au sort des jurés de la Cour d'assises se tiendra le

Mercredi 2 juillet 2025, à 10 heures, à la Mairie.

3 noms seront tirés au sort sur les listes électorales de la commune de Saint-Pé-de-Bigorre et constitueront la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2026. Cette séance sera publique.

Les citoyens tirés au sort en seront informés par courrier postal.

Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- avoir au moins 23 ans,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

En tant que citoyen, tout électeur peut être désigné comme juré d'assises.

